

24 octobre 2006

Dossier de presse**LES DÉBATS D'EUROGIP****"CONDUITES ADDICTIVES ET  
RISQUES PROFESSIONNELS EN EUROPE"****PARIS, LE 20 OCTOBRE 2006**

<b>1. Communiqué de presse :</b>	<b>2</b>
<b>Les Débats d'EUROGIP ADDICTIONS ET RISQUES PROFESSIONNELS EN EUROPE : UN SUJET DE PRÉOCCUPATION</b>	
<b>2. Programme détaillé des Débats d'Eurogip du 20 octobre 2006</b>	<b>3</b>
<b>3. Un éclairage européen</b>	<b>5</b>
<b>4. En savoir plus sur EUROGIP : sa mission, ses activités</b>	<b>8</b>

**LES DÉBATS D'EUROGIP****ADDICTIONS ET RISQUES PROFESSIONNELS EN EUROPE :  
UN SUJET DE PRÉOCCUPATION**

Comment prévenir les risques en entreprise qui découlent de l'abus d'alcool, de drogues ou de stupéfiants ? La question était au cœur des Débats d'Eurogip<sup>1</sup> du vendredi 20 octobre, qui a réuni des représentants de la Commission européenne, de plusieurs pays européens - **Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Suède et Suisse**. Si l'absence d'études épidémiologiques permettant d'établir le lien entre l'usage de ces substances et les accidents du travail fait cruellement défaut, tous les intervenants ont reconnu que le sujet constituait bien une préoccupation dans les pays et les entreprises représentés.

La prévention relève souvent d'un travail de longue haleine, car il s'agit de changer les comportements. Et le sujet reste encore souvent tabou et difficile à aborder, d'autant qu'il se situe à la frontière entre santé professionnelle et santé publique, qu'il touche à la sphère privée, que les collègues, croyant bien faire, couvrent souvent la personne qui a un problème.

Les intervenants des Débats d'Eurogip étaient d'accord pour dire combien il est important de diffuser l'information à tous les salariés. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs présenté des actions de formation à destination des employeurs (Irlande), de l'encadrement (Suisse) ou des salariés (des transports publics en Allemagne). Un consensus s'est également établi sur la réponse pluridisciplinaire à apporter en cas de problème. Si le soutien de la direction est indispensable, le service médical a un rôle prépondérant à tenir, en collaboration avec les ressources humaines, les représentants syndicaux... mais aussi avec des spécialistes externes : associations, psychologues, addictologues...

Au niveau communautaire, Jorge Costa-David, administrateur principal à la DG Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances à la Commission européenne, a annoncé que le plan d'action prévu pour lutter contre l'abus d'alcool comprendrait un volet "santé au travail".

Les actes des Débats d'Eurogip seront disponibles d'ici à la fin de l'année.

---

<sup>1</sup> Eurogip est un groupement d'intérêt public créé par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) pour travailler sur les aspects européens des risques professionnels (voir page 12)

## 2. Programme détaillé des Débats d'Eurogip du 20 octobre 2006

### 9h Ouverture des Débats d'EUROGIP

Marie-Chantal BLANDIN, directeur, Eurogip

Jacques PERNOLLET, président du Conseil d'administration, Eurogip

### 9h10 Micro-trottoir : les addictions et leurs effets

### 9h15 Table ronde : Les addictions et leurs conséquences sur la vie au travail

Le point de vue communautaire : Jorge COSTA-DAVID, administrateur principal, docteur en médecine, DG Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances, Unité F/4 Santé, Sécurité et Hygiène au travail, Commission européenne

Le point de vue médical : Michel HAUTEFEUILLE, psychiatre, praticien hospitalier au Centre médical Marmottan, France

Le point de vue des partenaires sociaux :

Anita ODEFALK, conseiller expert en santé et sécurité, Almega (Association pour les entreprises de services), Suède

Francisco PARDO GUILLOT, Confederación Sindical de Comisiones Obreras (CC.OO. - (Confédération syndicale des commissions ouvrières), Espagne

Débat avec la salle

### 11h Table ronde : Les actions de prévention nationales, régionales et sectorielles

Cécile MARTEL, chef de projet chargée de la législation européenne, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (Lisbonne)

Antti HYTTI, chef de projet, Elämäntapaliitto (Association pour des modes de vie sains), Finlande

Claudio ANNOVI, chef de projet, Région Emilie-Romagne, Italie

Andreas MAHR, ingénieur conseil sécurité, Département Prévention, Berufsgenossenschaft der Straßen-, U-Bahnen und Eisenbahnen (Caisse mutuelle d'assurance accident des entreprises publiques de transport), Allemagne

Gerard BENNETT, directeur des opérations de Forest Healthcare Limited et directeur général du programme national Education, Prévention, Intervention et Soins (EPIC), Irlande

Débat avec la salle

**14h Micro-trottoir : les addictions et le lieu de travail****14h05 Table ronde : Les actions de prévention mises en œuvre sur le lieu de travail**

Karine PONITZ, infirmière du travail, responsable de l'unité santé, Services Industriels Genevois (SIG) et

Dwight RODRICK, responsable de projets de prévention et formation en entreprises, Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), Suisse

Anne FARAHE, responsable des services généraux, Heineken, France

Patrick GILBERT, médecin du travail, PSA Peugeot Citroën Rennes, France

Marie-Claude BRUDER, médecin du travail, présidente du syndicat des médecins de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), France

Jean-Marc EVRARD, président du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail, TEC (Transport en commun) Namur-Luxembourg, Belgique

Débat avec la salle

**16h Conclusion des Débats**

Eric DURAND, médecin, Institut national de recherche et de sécurité (INRS), France

Jean STUDER, ingénieur conseil, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France

**16h30 Fin des Débats**

### 3. Un éclairage européen

#### Les addictions et leurs conséquences sur la vie au travail

**Jorge COSTA-DAVID**, administrateur principal à la Commission européenne, atteste par sa présence de l'intérêt communautaire pour le sujet. Il devrait d'ailleurs annoncer les mesures qui seront prises prochainement dans le cadre d'un Plan européen de lutte contre l'alcoolisme.

**Michel HAUTEFEUILLE**, psychiatre et addictologue, apportera son témoignage de praticien hospitalier au Centre Marmottan (Paris). Il fera un point sur les substances psychoactives, leurs effets sur la santé, leurs conséquences sur la vie au travail et l'aide qu'il apporte aux salariés et aux employeurs.

**Anita ODEFALK**, conseiller expert en santé et sécurité au sein d'Almega, l'Association pour les entreprises de services, témoignera de la situation sur l'usage de l'alcool et de la drogue en [Suède](#). En tant que représentante d'une organisation patronale, elle présentera le "Swedish Model", une coopération avec les partenaires sociaux et les organisations professionnelles à travers une organisation spécifique nommée "Alna".

Pour le côté syndical, **Francisco PARDO GUILLOT**, de la Confédération syndicale des commissions ouvrières (CC.OO) en [Espagne](#), réagira sur le Swedish Model et présentera les actions réalisées par sa Confédération en matière de drogues au travail. Il pourra également présenter la situation en Espagne et apporter un éclairage sur les habitudes d'un pays de l'Europe du Sud par rapport à celles de l'Europe du Nord.

#### Des exemples d'actions nationale, régionale ou sectorielle pour prévenir les risques qui découlent des conduites addictives

Quelle est la législation en matière de dépistage de drogues sur les lieux de travail dans les différents pays européens ? **Cécile MARTEL** de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) fera le point sur la question et notamment sur les trois pays qui ont déjà légiféré en la matière : l'Irlande, la Finlande et la Norvège.

**Antti HYTTI**, chef de projet au sein de l'Association pour des modes de vie sains (Elämäntapaliitto) en [Finlande](#) présentera le programme national "Huugo". Développé en collaboration avec l'organisme de santé au travail et les partenaires sociaux, il vise à maîtriser la consommation d'alcool au travail, et à en diminuer les effets néfastes.

C'est un programme de communication et de formation destiné aux délégués du personnel, responsables de la protection et de la sécurité des salariés, personnels de santé au travail ainsi qu'aux employeurs.

**Claudio ANNOVI**, chef de projet, a édité pour le compte de la Région d'Emilie-Romagne en [Italie](#) une brochure "travail sûr sans alcool". L'objectif est de réduire le nombre et la gravité des problèmes liés à l'alcool dans les entreprises. En outre, il fera un point sur la consommation d'alcool et de drogues dans son pays.

**Andreas MAHR**, ingénieur conseil sécurité au sein de la Berufsgenossenschaft der Straßen-, U-Bahnen und Eisenbahnen exposera l'action "PUR" développée pour le secteur des entreprises publiques de transport en [Allemagne](#). Il s'agit d'une campagne d'information et de motivation qui vise à sensibiliser les salariés aux conséquences possibles de la consommation de drogues, en partant de l'expérience vécue, et qui les incite à réfléchir sur leur propre comportement.

**Gerard BENNETT** présentera le programme EPIC (Education, Prevention Intervention & Care) qu'il dirige et qui a été initié en 2005 avec le seul objectif d'encourager les entreprises irlandaises à introduire une politique active et positive sur les lieux de travail en matière de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues.

## Quelles actions de prévention dans les entreprises ?

**Dwight RODRICK**, responsable de projets de prévention et formation en entreprises à l'Institut [suisse](#) de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) exposera les programmes proposés aux entreprises en matière de gestion des risques alcool et drogues. Concrètement, en duo avec **Karine PONITZ**, infirmière du travail, responsable de l'unité Santé des Services Industriels Genevois (SIG), il présentera les actions qu'ils ont mises en place et les résultats obtenus.

**Anne FARAHNE**, responsable des services généraux de Heineken France, exposera la prise de position du brasseur international (Heineken Alcohol Policy Statement ou HAPS) qui contient huit principes directeurs visant à promouvoir une consommation responsable parmi les buveurs de bière. Elle présentera surtout la démarche de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés.

**Patrick GILBERT**, médecin du travail chez PSA Peugeot Citroën à Rennes, témoignera de la démarche, développée depuis 1993, d'aide à la prise en charge des conduites addictives et de l'éducation faite auprès des 10 000 salariés. Grâce au recul significatif dont il dispose, il a pu constater un net progrès par rapport à l'éthanol et s'engage depuis quelques années sur l'aide et le conseil par rapport au tetra hydro cannabinoïle. La démarche, reconnue et récompensée en 2000 par le Club Européen de la Santé, est baptisée CPA (coordination psychotrope assistance).

Un autre médecin du travail, **Marie-Claude BRUDER**, qui préside le Syndicat des médecins de la SNCF, fera part de son expérience, notamment en matière de dépistage de substances psychoactives auprès du personnel, dans le cadre d'un arrêté ministériel d'août 2003 qui n'est pas sans poser divers problèmes.

**Jean-Marc EVRARD**, président du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail du Transport en commun (TEC) Namur-Luxembourg en Belgique, dira combien il est important pour son organisme d'avoir des chauffeurs sûrs et non addicts, d'autant qu'ils transportent beaucoup d'enfants. L'entreprise applique donc un niveau de tolérance 0 pour tous les agents, qu'ils conduisent des bus ou non, depuis 1994.

Enfin, **Eric DURAND**, médecin à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), et **Jean STUDER**, ingénieur-conseil à la Direction des risques professionnels de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), concluront les Débats d'Eurogip. Ils souligneront, de leur point de vue, les actions les plus innovantes ou ce qu'ils auront trouvé de particulièrement instructif sur ce sujet difficile, qui se situe à la frontière de la santé publique et de la santé au travail, en ce qu'il touche à la sphère de la vie privée, mais aussi de la vie professionnelle.

#### 4. En savoir plus sur EUROGIP : sa mission, ses activités ([www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr))

Eurogip est un **Groupement d'intérêt public** créé en 1991 par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

Son domaine d'action : les risques professionnels en Europe.

Sa mission : animer, coordonner et développer, au plan européen, les actions de la Sécurité sociale en matière de risques professionnels.

Ses cinq pôles d'activité :

- **Information et communication** : Pour aider les partenaires sociaux et les personnels concernés de la Sécurité sociale ainsi que les entreprises à mieux connaître et comprendre les actions mises en œuvre au niveau communautaire et dans les pays européens en matière de risques professionnels, EUROGIP publie notamment un trimestriel (Eurogip infos) et une lettre électronique (l'infoMail d'Eurogip). Il organise également des conférences européennes, les Débats d'Eurogip, sur des thèmes tels que le risque routier encouru par les salariés, le vieillissement au travail, la santé et la sécurité des travailleurs temporaires ou les conduites addictives et les risques professionnels en Europe.
- **Enquêtes** : EUROGIP réalise des enquêtes comparatives européennes sur des risques professionnels. Le rapport récemment publié traite des modalités de reconnaissance et d'indemnisation des victimes de maladies liées à l'amiante en Europe. Les travaux en cours portent sur les risques émergents ou le risque biologique en Europe.
- **Projets** : Par contrat, EUROGIP pilote - au niveau européen ou dans un cadre bilatéral - des projets dans ses divers domaines de compétences. Ainsi, a-t-il par exemple remporté un appel d'offres lancé par les autorités roumaines pour les aider à "faire vivre" la loi relative à l'assurance accidents du travail-maladies professionnelles récemment adoptée.
- **Normalisation** : pour une meilleure intégration de la prévention dans les normes, EUROGIP coordonne l'activité d'une centaine d'experts de la Sécurité sociale qui participent aux travaux de normalisation européenne et internationale et leur apporte une assistance : traductions, formations à la normalisation et linguistiques. Il contribue également à faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention des risques professionnels.



- EUROGIP assure depuis 1992 au niveau français, par délégation des ministères du Travail et de l'Agriculture, le secrétariat des **Coordinations d'organismes notifiés** pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle et des machines. L'objectif de ces Coordinations est d'harmoniser les pratiques des organismes et de garantir un niveau élevé de sécurité aux produits certifiés.

Eurogip est géré par un **conseil d'administration paritaire** associant des représentants des organisations syndicales et patronales (désignés par la CNAMTS et par l'INRS).

Ses **ressources** proviennent pour les deux tiers du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNAMTS (alimenté par les cotisations payées par les entreprises) et pour un tiers de recettes issues de contrats signés avec les ministères français chargés du Travail et de l'Agriculture, avec la Commission européenne, Eurostat...

L'**effectif** est de 13 personnes.